Un expert de l’ONU au Burundi pour évaluer le processus de Justice transitionnelle

OHCHR, 5 dÃ©cembre 2014 BurundiÂ : Expert de lâ€™ONU Ã©valuera les efforts entrepris en matiÃ¨re de justice transitionnelleGENEVE â€“ Lâ€™expert des Nations Unies, Pablo de Greiff (photo), visitera le Burundi du 8 au 16 dÃ©cembre afin dâ€™Ã©valuer les efforts entrepris jusquâ€™Ã prÃ©sent par les autoritÃ©s en matiÃ¨re de justice transitionnelle. Depuis s indÃ©pendance en 1962, le Burundi a traversÃ© plusieurs pÃ©riodes et vÃ©cu des incidents graves marquÃ©s par la violence et des abus flagrants, souvent Ã caractÃ¨re ethnique. Â« Cette premiÃ¨re visite a lieu dans un moment particuliÃ¨rement crucial pour le pays Â» signale le Rapporteur spÃ©cial sur la promotion de la vÃ©ritÃ©, de la justice, de la rÃ©paration et des garanties de non-rÃ©pÃ©tition, soulignant notamment le processus qui Ã©tablit la Commission VÃ©ritÃ© et RÃ©conciliation. La crÃ©ation de cette entitÃ© pour la recherche de la vÃ©ritÃ© au Burundi est l'une des principales Ã©tapes contenues dans l'Accord d'Arusha de 2000 et une recommandation clÃ© issue des consultations nationales de 2009. "Cependant, au-delÃ de la promotion de la vÃ©ritÃ©, mon mandat se concentre Ã©galement sur les domaines de la justice, la rÃ©paration et des garanties de non-rÃ©pÃ©tition, qui" - comme remarquÃ© par l'expert indÃ©pendant - "visent Ã faire face Ã lâ€™hÃ©ritag violations flagrantes des droits de lâ€™homme, Ã contribuer Ã la reconnaissance des victimes, Ã encourager un climat de confiance et la rÃ©conciliation, et Ã renforcer la primautÃ© de lâ€™Etat de droit." "Au cours de cette visite, jâ€™espÃ¨re Ã©v toute objectivitÃ© et toute impartialitÃ© les travaux entrepris dans le domaine des quatre composantes de mon mandat et offrir mon assistance au Gouvernement et Ã la sociÃ©tÃ© burundaise dans son ensemble, afin de rÃ©pondre de maniÃ¨re adÃ©quate aux violations commises par le passÃ© pour que le pays continue Ã aller de l'avant", a soulignÃ© le Rapporteur spÃ©cial. M. de Greiff, qui visite le pays Ã l'invitation des autoritÃ©s burundaises, a prÃ©vu de sâ€™entretenir avec des reprÃ©sentants du Gouvernement, des reprÃ©sentants des pouvoirs lÃ©gislatif et judiciaire, des responsables des forces de sÃ©curitÃ©, ainsi que de nombreux acteurs de la sociÃ©tÃ© civile, des victimes, des reprÃ©sentants des Nations Unies et des dÃ©lÃ©gations diplomatiques. Durant sa visite, il est prÃ©vu que M. de Greiff visitera les provinces de Bujumbura Rural, Bubanza et Gitega. Ã€ la fin de la visite, l'expert indÃ©pendant fera part de ses conclusions et recommandations prÃ©liminaires lors dâ€™une confÃ©rence de presse le mardi 16 DÃ©cembre Ã 10h30, Ã Bujumbura, Ã l'Office des Nations U au Burundi (BNUB), ChaussÃ©e d'Uvira. Un rapport final de la visite sera prÃ©sentÃ© par le Rapporteur spÃ©cial au Conseil des droits de lâ€™homme des Nations Unies en septembre 2015. M. Pablo de Greiff est un expert des droits de lâ€™homme originaire de Colombie. Il possÃ¨de une large expÃ©rience professionnelle et acadÃ©mique dans le domaine de la justice transitionnelle, dont les quatre composantes de son mandat (vÃ©ritÃ©, justice, rÃ©paration et garanties de non-rÃ©pÃ©tition). a travaillÃ© auprÃ¨s de diffÃ©rents mÃ©canismes de justice transitionnelle Ã travers le monde, a fourni des conseils Ã de nombreux gouvernements et institutions multilatÃ©rales sur les politiques internationales, la justice transitionnelle et les liens entre la justice, la sÃ©curitÃ© et le dÃ©veloppement. Il a Ã©galement collaborÃ© avec de nombreuses ONG, travaillant avec les victimes dans plusieurs pays. M. de Greiff a publiÃ© de nombreux ouvrages et articles sur les thÃ¨mes relatifs Ã son mandat et enseignÃ© dans des universitÃ©s prestigieuses. Il fut Directeur de recherche du Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ), entre 2001 et 2014. M. de Greiff a Ã©tÃ© nommÃ© en 2012 par le Conseil de droits de lâ€™hom des Nations Unies comme le premier Rapporteur spÃ©cial pour la promotion de la vÃ©ritÃ©, de la justice, de la rÃ©paration et des garanties de non-rÃ©pÃ©tition. Le Rapporteur spÃ©cial est indÃ©pendant de tout gouvernement et effectue son mandat en sa seule capacitÃ© individuelle. Les Rapporteurs spÃ©ciaux font partie de ce qui est dÃ©signÃ© sous le nom des procÃ©dures spÃ©ciales du Conseil des droits de lâ€™homme. Les procÃ©dures spÃ©ciales, lâ€™organe le plus important dâ indÃ©pendants du systÃ¨me des droits de lâ€™homme de lâ€™ONU, est le terme gÃ©nÃ©ral appliquÃ© aux mÃ©canismes d de suivi indÃ©pendants du Conseil qui sâ€™adressent aux situations spÃ©cifiques des pays ou aux questions thÃ©matiques partout dans le monde. Les experts des procÃ©dures spÃ©ciales travaillent Ã titre bÃ©nÃ©vole; ils ne font pas partie du personnel de lâ€™ONU et ils ne reÃ§oivent pas de salaire pour leur travail. Ils sont indÃ©pendants des gouvernements et des organisations et ils exercent leurs fonctions Ã titre indÃ©pendant.